

*Initiatives ministérielles*

Il y a deux points sur lesquels je voudrais m'arrêter.

Tout d'abord, il y a une exigence concernant la résidence. Le projet de loi prévoit certaines conditions à l'accord du visa d'immigrant, de sorte que la personne peut être tenue de résider et de travailler dans une collectivité donnée. Même si le gouvernement a accepté au comité d'apporter des amendements qui tempèreraient cette situation, elle reste inacceptable.

D'une part, je crois que les gens qui viennent au Canada devraient accepter, pour une brève période peut-être, de s'établir ou de travailler dans certaines régions du Canada. D'un autre côté, le fait que l'on puisse agir de la sorte envers les immigrants qui arrivent, m'amène à me demander si l'on ne pourrait pas un jour agir de même vis-à-vis d'autres citoyens canadiens.

Personnellement, j'hésite quelque peu à me ranger à cette exigence en matière de résidence, encore qu'à première vue, quand une personne vient dans notre pays, c'est là un facteur dont nous devrions au moins tenir compte.

Je remarque également, monsieur le Président, que le comité sénatorial a proposé un amendement similaire. Peut-être d'autres efforts pourraient-ils être faits dans ce domaine.

Je crois qu'autrefois, les gens qui immigraient au Canada étaient en quelque sorte—je ne sais si je puis utiliser cette expression, mais c'est ce qui se rapproche le plus de l'idée—«liés par contrat», c'est-à-dire se voyaient assigner du travail dans certaines fermes, par exemple dans l'Ouest ou dans le Nord, ou en d'autres termes dans des régions sous-peuplées. Aujourd'hui, même si ça peut être une solution à certains de nos problèmes actuels, cela risquerait d'avoir des ramifications à long terme pour tous les Canadiens. C'est pourquoi j'hésite à appuyer sans réserve cet amendement.

L'autre point est celui du remboursement des droits d'immigration. Le projet de loi C-86 propose l'apport de changements rétroactifs au traitement des demandes d'immigration, y compris la mise en suspens et l'annulation des demandes même si le processus d'examen est déjà bien avancé.

Selon cet amendement, si une demande est annulée après qu'on eût accepté de l'examiner, les droits acquittés lors de la présentation de la demande devraient être remboursés à l'intéressé. Cela me semble juste. À l'heure actuelle, on exige 350\$ par demande d'immigration, ce qui représente beaucoup d'argent dans les pays en développement.

Monsieur le Président, tout cela pour dire que je ne m'oppose pas totalement à ce projet de loi. Il y a encore des choses qui sont inacceptables dans ce projet de loi, mais avec ces quelques amendements supplémentaires qui viendraient s'ajouter à ceux qui ont déjà été acceptés—et nous en avons présenté 65—, cela vaudrait peut-être la peine que nous l'examinions de plus près.

Il y a d'autres raisons qui font que ce projet de loi est inacceptable sous sa forme actuelle. Il ouvre la porte à l'injustice et au caprice dans le choix des immigrants. Il élimine la protection qui a toujours existé contre l'expulsion sans audience et la suspension des droits en vertu de dispositions rétroactives. Je n'aime tout simplement pas cela. On met l'accent sur l'application de la loi plutôt que sur la justice et les valeurs humanitaires. Le Canada a toujours été reconnu comme une société très humanitaire. Nous avons ouvert nos portes et nos coeurs aux immigrants de toutes les parties du monde. Nous sommes capables de vivre dans l'harmonie, et il faut espérer que nous pourrions continuer à le faire. Au fil des années, le Canada n'a pas connu les problèmes raciaux qui ont frappé bien d'autres pays. Voyez ce qui se passe actuellement en Allemagne, monsieur le Président, où des extrémistes de droite, les néo-nazis, veulent fermer leurs portes aux gens du tiers monde. Ils refusent de leur donner une chance.

Nous ne voulons pas que cela se produise ici, et je suis certain que nous sommes capables d'absorber non seulement les immigrants qui sont déjà ici mais aussi ceux qui viendront au cours des années à venir, et nous devrions les accueillir à bras ouverts.

Je sais que la plupart de ces hommes et de ces femmes veulent venir au Canada pour commencer une nouvelle vie dans l'espoir que ce sera une vie meilleure pour eux et pour leurs enfants. Il est très important pour eux que nous leur donnions au moins une chance.

Je ne dis pas que nous devrions permettre à n'importe qui de venir s'établir ici. Oui, il doit y avoir des critères, des normes. Cependant, je crois que nous pouvons apprendre à vivre avec ces normes et que nous devons ouvrir nos frontières aux hommes ainsi qu'aux femmes qui veulent nous aider à bâtir un Canada meilleur et plus fort.

Enfin, j'estime que trop de pouvoirs ont été transférés de la Chambre des communes au ministre, ce qui peut entraîner des abus. Il ne faudrait surtout pas penser que je veux accuser le ministre d'être malhonnête ni rien de la sorte. C'est tout simplement que les ministres, comme tous les être humains, sont faillibles et que, étant faillibles, ils sont souvent portés à négliger d'autres circonstances ou d'autres gens, ce qui se répercute d'une certai-